

GROUPE « DAMMARIE MA VILLE »

Se former, la clé du succès ?

Nelson Mandela considérait que l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde.

Sous ce vocable « Education » se cache de nombreuses facettes.

Il peut s'agir notamment de l'ensemble des règles de savoir-vivre ou de savoir-être que les parents doivent inculquer à leurs enfants.

Dans une vision plus large, il s'agit de tout un ensemble de connaissances qui sont transmises à tout à chacun. Par ailleurs, ne désigne-t-on pas sous l'appellation Education Nationale le ministère chargé de l'instruction de nos enfants ?

C'est bien dans ce sens-là même que Mandela y voit une arme puissante. Puissante car la connaissance, l'instruction et le partage des savoirs procurent un pouvoir incroyable et sans limite.

Ils contribuent ainsi à l'amélioration du niveau de vie de chacun. Il n'est plus à démontrer que le niveau et l'espérance de vie sont corrélés au niveau d'instruction que reçoit une personne et de son activité professionnelle.

Ils permettent de partager des valeurs universelles, comme la tolérance, le respect, l'écoute, la compréhension. Plus vous vous ouvrez sur le monde par un haut niveau d'éducation et plus vous échapperez aux risques de haine et d'obscurantisme.

Sans limite enfin, car dans nos civilisations, l'instruction, qu'elle soit élémentaire, primaire, supérieure ou professionnelle, demeure la clé pour se construire en tant qu'être humain et acteur de la société. Dans les pays à l'instar du nôtre, c'est un élément qui assure un avenir professionnel et une élévation morale et sociale.

Se former est ainsi un atout puissant qu'il nous appartient de développer plus encore sur notre territoire francilien, éloigné des grands pôles universitaires.

Localement des formations existent et se développent. Nous pouvons citer l'école Pigier avec des formations autour des métiers du digital, l'antenne de la faculté de médecine, Assas Melun ou encore le Lycée de la Rochette qui, une première en France ; vient d'ouvrir un internat d'excellence en filière professionnelle.

Si la formation est traditionnellement associée aux plus jeunes, elle est également ouverte aux salariés afin d'acquérir de nouvelles compétences et afin d'évoluer professionnellement.

A défaut de changer le monde, tentons modestement, de nous donner les moyens d'être meilleurs.

GROUPE « DAMMARIE CITOYENNE »

Lors du dernier conseil municipal, nous avons décidé de voter contre la décision modificative n°2 du budget. Parmi les modifications, certaines partagées, la majorité a fait le choix de retirer 250 000 € prévus pour des travaux d'accessibilité dans les bâtiments scolaires, suite à une demande de dérogation auprès de la Commission d'accessibilité. Ce n'est pas acceptable. Ce fut pour nous l'occasion de rappeler que, depuis la nomination de notre élu dans cette Commission, celle-ci ne s'est jamais réunie. Rappelons aussi qu'en 2014, le gouvernement de l'époque tirait les conséquences du fait que l'échéance du 1er janvier 2015, fixée par la loi handicap de 2005 en matière d'accessibilité des établissements recevant du public, des bâtiments d'habitation et des services de transport public de voyageurs, n'avait pas pu être tenue «du fait du retard accumulé». La Droite, le Centre et d'autres parlementaires avaient ratifié l'ordonnance du report pour la mise en accessibilité des

lieux publics, au grand dam des associations de handicapés. Les Ecologistes s'étaient abstenus et les Communistes avaient voté contre. Insidieusement, report après report, constatant de fait l'accumulation du retard, la gare de Melun, elle aussi, devra attendre sa mise en accessibilité aux Personnes à Mobilités Réduites. Donc, évitons d'entrer dans cet engrenage de l'enlisement. Nous nous inquiétons de la possible remise en cause des gardiens d'école et de leur utilité. Déjà, nous pouvons constater que l'absence de gardien induit une charge de travail supplémentaire pour d'autres personnels de la collectivité et du monde éducatif.

Où sont passées les trottinettes BIRD ? La promotion de cet opérateur sur notre commune semble compliquer à pérenniser. Toutefois, cette alternative de déplacement, qui prend de l'ampleur, ne doit pas nous faire oublier que leur usage est réglementé. Ses conditions de

circulation sont désormais soumises au Code de la route. Le maire peut durcir les règles de stationnement. Il faut avoir au moins 12 ans et une assurance responsabilité civile. Un gilet de haute visibilité ou un équipement rétro-réfléchissant est obligatoire de jour comme de nuit. Les casques sont fortement conseillés et obligatoires hors agglomération. Les trottinettes doivent être équipées de feux de position avant et arrière, de freins, d'éléments rétro-réfléchissants et d'un avertisseur sonore. Alors prudence et respect entre usagers.

dammariecitoyenne@gmail.com

GROUPE « UN NOUVEAU SOUFFLE POUR DAMMARIE »**Octobre Rose...une initiative fédératrice**

Nous félicitons les équipes de la ville et les élus pour l'organisation de cet événement contre le cancer. Nous y avons vu un engouement pour cette cause, un investissement des associations et une réelle envie du personnel municipal de faire de cette journée une fête qui a trouvé son public.

Un budget participatif timide

Cette idée faisait partie de nos propositions mais a-t-elle été suffisamment expliquée et accompagnée ? Cet outil de démocratie participative devrait être un levier puissant d'engagement des habitants. Pour y adhérer, le contexte d'explication a-t-il été suffisant ? Le public semble avoir boudé les réunions. Environ 40 projets auraient été déposés. Il faudra tirer les conclusions à la fin du processus pour voir comment les projets seront mis en œuvre.

La voix des associations

Le tissu associatif dammarien d'une grande

richesse est vital au sein d'une ville comme la nôtre. Il devrait être une priorité. Nous proposons que la ville lance "les états généraux des associations" pour développer une meilleure coordination des interactions du monde associatif et offrir aux dammariens la meilleure diversité sportive, culturelle et sociale possible. La parole leur est donnée dans ce même Lys mag. C'est un premier pas positif.

L'audit du personnel de mairie ...quelles préconisations ?

Nous sommes toujours dans l'attente du résultat de l'audit auprès du personnel. Restons vigilants.

20 novembre : Convention internationale des droits de l'enfant

En novembre 1990, 2 jeunes dammariens (Agnès et Alexandre) sont allés à New York pour la signature de ce texte international sur la défense des enfants dans le monde et les devoirs des adultes. Cette période fut riche en événements : débat au Sénat, écriture du " Livre blanc et noir des droits

de l'enfant ", rencontre inter-écoles à l'abbaye avec ateliers d'expression, débat avec le maire et l'inspecteur de l'éducation nationale, réalisation d'une fresque, spectacles. Dammarie a été une ville très engagée sur la participation citoyenne des jeunes grâce à la mobilisation des enseignants. Aujourd'hui, nous nous réjouissons de la mise en place d'un conseil d'enfants, mais il semble important d'aller plus loin en créant un conseil de jeunes (12-18 ans) ...car la démocratie, cela s'apprend. Et pourquoi pas une semaine dédiée à la jeunesse organisée avec et pour les jeunes.

Patricia, Sylvie, Hicham

Réagissez sur notre page Facebook

Echangeons :
elu.unnouveausoufflepourdll@gmail.com